

MOT DU MAIRE



MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

L'ÉCHO DES ÉBOULEMENTS

PRINTEMPS

Je ne sais pas comment vous vivez ce début de printemps 2022. Pour ma part, à titre de maire qui en est à son 3^e mandat, la vie municipale se compare à une course de Formule I.

Tous les dossiers sont à la ligne de départ de l'après COVID. Des résultats sont attendus et espérés à chaque tour de piste. Avec la meilleure volonté possible, le conseil municipal roule à une vitesse acceptable afin d'apporter des réponses à la communauté à l'intérieur de délais respectables.

Paradoxalement, malgré des moyens de communication très avancés et le télétravail notamment, le manque de temps reste bien présent dans le quotidien des élus (es) et des employés(es) municipaux.

La présence de nombreux projets, particulièrement en aménagement du territoire, en gestion des ressources humaines et des actifs municipaux ainsi qu'en recherche d'aides financières imposent l'ajout de compétences humaines.

Notre seconde tentative en recherche d'employés pour pourvoir à des postes administratifs a été fructueuse! Je souhaite la bienvenue et longue carrière à Marianne Duchesne au poste de secrétaire administrative et à Sara-Pier Turcotte au poste

de technicienne en comptabilité. Le personnel cadre et les employés sont motivés à travailler ensemble avec les nouvelles venues à l'intérieur d'un milieu de vie agréable et à notre image.

BÉNÉVOLER, CHANGE LA VIE!

À l'occasion de la **Semaine de l'action bénévole**, je tiens à souligner l'apport exceptionnel de dizaines de bénévoles qui œuvrent auprès de divers organismes présents dans notre municipalité et au niveau régional. S'impliquer dans une cause qui nous passionne est d'autant plus important aujourd'hui afin de diversifier les activités, les événements et rendre des services essentiels à la collectivité.

Une reconnaissance particulière pour ces bénévoles aura lieu cet automne lors de la *Semaine des municipalité*. En raison de la pandémie, nous avons dû reporter cette activité au cours des dernières années.

« Je suis heureux de constater que depuis quelques années, notre territoire est un incubateur propice à l'entrepreneuriat. »

LOCALISATION DES QUAIS

Depuis l'annonce de la reconstruction des quais de Saint-Joseph-de-la-Rive et de l'Isle-aux-Coudres et l'étude d'opportunité pour une relocalisation possible, la ville de Baie-Saint-Paul, les municipalités de L'Isle-aux-Coudres et des Éboulements ont produit certains documents à la Société des Traversiers pour faire part de leurs préoccupations.

Quelques semaines plus tard, j'ai déclaré qu'il y aurait une consultation citoyenne à ce sujet. Ainsi donc, la population Ébouloise est invitée à participer à une soirée d'échanges lors de la présentation publique des

préoccupations énoncées par le conseil municipal dans le document cité précédemment.

Cette rencontre aura lieu vendredi le 20 mai 2022 à l'édifice Jean XXIII de 19 h à 21 h 30. Je tiens à préciser que l'objectif recherché n'est pas de prendre position sur un site particulier mais bien de vérifier la concordance des préoccupations municipales avec celles des citoyens et en ajouter au besoin. Veuillez noter que les mesures sanitaires en vigueur seront respectées.

DÉFI OSENTREPRENDRE

Ce concours québécois en entrepreneuriat a son équivalent local. Parmi les vingt projets locaux étudiés par le jury, le conseil municipal désire

féliciter les trois lauréats qui ont pignon sur rue aux Éboulements.

VOLET CRÉATION D'ENTREPRISE

1. Catégorie Bioalimentaire : **Le Do-**

maine de Cap-aux-Oies (vignoble), propriété de Madame Jeanne Gilbert.

2. Catégorie Services aux individus : **Hauts Refuges**, (domaine écotouristique), propriété de Madame Véronique Piché-Beauchemin et de Monsieur Steeve Horman.

VOLET FAIRE AFFAIRE ENSEMBLE

Repère Boréal Inc. (site d'hébergement écoresponsable), propriété de Messieurs Simon et Jonathan Galarneau.

À mon avis, l'achat local est un élément déclencheur qui mérite notre appui. Soyons solidaires !

Pierre Tremblay, maire

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Dérogation mineure	2
Avis publics - SPCA	2
Bibliothèque - Fête du Village	3
Annonces diverses	4

DÉROGATIONS MINEURES

Lors de la présentation de demandes de permis de construction ou de rénovation, il est fréquent d'entendre dire par des citoyens qu'il est difficile de respecter certaines dispositions présentes dans les règlements d'urbanisme. En effet, il arrive que celles-ci empêchent la réalisation de leurs projets comme ils le souhaitent.

Qu'il s'agisse d'une marge de recul avant trop restrictive interdisant de positionner la maison à l'endroit désiré, un type de toiture ou une forme d'architecture non autorisée, la hauteur d'un garage ou la superficie maximale non respectée, bref, plusieurs normes de la réglementation font en sorte que des demandeurs de permis soient confrontés à des limitations. Surgit alors une lueur d'espoir : la dérogation mineure.

Mais qu'en est-il exactement de l'idée de recourir à cette technique ? Est-ce si facile à obtenir ? Cet article vise à démystifier certaines conceptions et à expliquer ses fondements.

Comme son nom l'indique, la dérogation mineure permet de déroger de façon « mineure » à une disposition présente dans les règlements de zonage et de lotissement uniquement. Elle offre une certaine souplesse lors-

que le demandeur est incapable de se conformer aux règlements.

Toutefois, les dérogations ne peuvent porter sur l'exercice d'un usage, (par exemple donner un permis de location touristique dans une zone où c'est interdit), sur la densité d'occupation du sol (nombre de logements présents à l'hectare), ou dans des zones de contraintes du territoire (zones à risques de mouvement de sol ou d'inondation par exemple) et lorsque les dispositions réglementaires sont reliées à la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes.

De plus, une dérogation doit être conforme au plan d'urbanisme de la municipalité, ne pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins et être octroyée que si un préjudice sérieux est causé au demandeur.

Attention ! Cette procédure ne vise pas non plus à rendre conformes des travaux effectués sans permis délivré au préalable par la municipalité et avoir comme seul objectif de satisfaire aux besoins particuliers du demandeur.

L'an dernier, à la suite de l'adoption du projet de Loi 67 par le gouvernement du Québec modifiant entre autres la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'analyse

d'une dérogation mineure est maintenant régie par des critères plus nombreux qu'auparavant.

Ainsi, le comité consultatif d'urbanisme, chargé de traiter les dossiers de dérogations et de soumettre une recommandation au conseil, doit dorénavant prendre en considération les éléments suivants, en plus de ceux énumérés précédemment :

- Une dérogation mineure ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique et santé publique ni porter atteinte à la qualité de l'environnement de même qu'au bien-être en général.

Les objectifs des demandes de dérogations mineures sont donc plus encadrés et difficiles à obtenir étant donné les nombreux critères à respecter.

Vous êtes invités(es) à consulter le service d'urbanisme avant de débiter vos projets afin que vous soyez bien au fait de la réglementation locale.

De cette façon, vous éviterez la procédure de demande de dérogation mineure pour l'obtention d'un permis.

Mathieu Bilodeau
Responsable de l'urbanisme

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Linda Gauthier, directrice générale de la municipalité des Éboulements:

- QUE le règlement n° 251-22 intitulé :

« RÈGLEMENT ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

est entré en vigueur le 7 mars 2022.

- QUE le règlement n° 249-21 intitulé :

« RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODI-

FIER LE NOMBRE D'USAGES PRINCIPAUX PAR TERRAIN DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS, AGRANDIR ET MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE F-05 AINSI QUE RETIRER LE SECTEUR DE ZONE V-01A DANS LE DOMAINE CHARLEVOIX »

Est entré en vigueur le 13 avril 2022 à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Charlevoix.

Copie du règlement n° 251-22 et du règlement n° 249-21 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet de la municipalité (leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 15^e JOUR D'AVRIL 2022

Linda Gauthier
Directrice générale

MESSAGE DE LA SPCA CHARLEVOIX

D'après les statistiques, plusieurs citoyens n'ont pas de licence pour leur chien et d'autres n'en n'ont pas entendu parler.

C'est pourquoi, nous encourageons la population à être plus responsable et respecter la réglementation concernant l'enregistrement des chiens.

Nous aimerions aussi sensibiliser les citoyens concernant le nourrissage des chats errants. La majorité des appels pour ce problème, affirment qu'ils les nourrissent et ne savent pas qu'il y a une loi interdisant de le faire. C'est une grande problématique car en les nourrissant, les chats se rassemblent, se reproduisent entre eux et perpétuent le cycle incessant des chats errants/sauvages. Nous vous conseillons de contacter la SPCA au 418-400-8800 afin d'obtenir les informations. Merci !

ACTIVITÉS

Enfin nous reprenons nos activités à la bibliothèque, voici notre première !

« L'EMPIRE DES TRUCAGES DU CINÉMA »



Les trucages au cinéma sont devenus tellement réalistes qu'on ne se rend plus vraiment compte qu'il

s'agit d'effets spéciaux. Cet atelier permettra à tous de voler comme Superman, de disparaître comme Harry Potter ou de fuir un dinosaure comme dans le Monde Jurassique. De façon pratique, l'animateur vous expliquera les principaux types de trucages, dont la fameuse technique de l'écran vert que chaque participant pourra expérimenter. On explorera également l'animation image par image ainsi que le premier trucage découvert dès la naissance du cinéma, soit la disparition. Les participants retourneront donc à la maison avec des savoirs techniques qu'ils pourront mettre en pratique sur leurs propres ordinateurs, tablettes ou portables.

C'est un rendez-vous pour tous, âgés de 8 ans et plus, le dimanche 29 mai à 15 h à l'édifice municipal des Éboulements et c'est gratuit !

Votre inscription est essentielle auprès de la bibliothèque soit par courriel ou via notre page Facebook. Un nombre limité sera accepté, Nous vous attendons en grand nombre !

D'autres activités sont prévues à l'automne « Une vente de livres », ainsi qu'une activité appréciée de tous « La chanson au Québec après l'été de

l'amour ». Restez à l'affût de vos courriels ou de notre page Facebook.

EMPORTEZ-MOI

On repart en grande ! Vous connaissez tous cette agréable opportunité de lecture gratuite. A compter de la mi-mai, vous pourrez disposer de livres gratuits avec « **EMPORTEZ-MOI** ». Les boîtes seront accessibles aux endroits suivants : la Gare maritime à Saint-Joseph-de-la-Rive, le Belvédère sur le route du Fleuve, la MDJ La Baraque près de l'Église aux Éboulements, et l'Authentique Auberge de Charlevoix. N'hésitez pas à vous servir !

NOUVEL ARRIVAGE

Un nouvel arrivage de livres en provenance du Réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale sera accessible dès le dimanche 15 mai. Plus de 600 livres seront exposés sur les tables pour faciliter la sélection pour une durée de 10 jours.

BÉNÉVOLES

Chers usagers, nos portes sont toujours ouvertes pour accueillir de nouveaux bénévoles. Un poste d'administrateur est disponible au sein de notre Conseil d'administration. Contactez-nous par courriel : bibliotheque@leseboulements.com

SERVICES SANS CONTACT

Votre bibliothèque offre de nombreux services à distance que vous pouvez utiliser sur vos appareils d'accès à Internet.

- Des dizaines (186) de magazines gratuits : **Coup de pouce, Paris Match, Science & Vie, Elle, Vivre Bio, L'Aviation, Réponse Photo, Protégez-vous,**
- **Généalogie Québec** : Accès à l'arbre généalogique complet du Québec ancien jusqu'en 1849;
- **PRÊTNUMERIQUE.CA** : 11 949 livres numériques et 420 livres audio acces-

sibles sur L'App Store et Google Play. Pour y accéder : www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/les-eboulements

INFORMATION

Notre Assemblée générale tenue le 6 mars dernier s'est bien déroulée. Étant donné la situation pandémique, nous avons déposé les rapports d'activités et financiers de 2019, 2020 et 2021. Une nouvelle administratrice s'est jointe au Conseil d'administration en la personne de Diane Dufour qui est bénévole depuis plus de 40 ans, soit depuis la création de la bibliothèque et qui nous sera d'une grande aide au Conseil. Bravo Diane et merci pour ton implication !

IMPORTANT - Votre bibliothèque a adopté « Le retour des livres sans frais ». Nous comptons sur votre rigueur pour le respect des dates de retour ou de renouvellement et vous remercions de votre vigilance.

HORAIRE RÉGULIER :

Tous les mercredis et les dimanches de 13 h à 15 h 30 jusqu'au 22 juin inclusivement.

FERMETURE : du 23 juin au 9 juillet, réouverture le dimanche 10 juillet

HORAIRE D'ÉTÉ : de 13 h à 15 h 30 à compter du 10 juillet

Nous joindre: 2335, route du Fleuve, local 210 / Les Éboulements (Québec) G0A 2M0

TÉLÉPHONE : 418 489-2990

COURRIEL :

bibliotheque@leseboulements.com

NOUVEAU PORTAIL :

www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/les-eboulements

Facebook :

Bibliothèque Félix Antoine Savard

Francine Bolduc

Pour l'équipe de la Bibliothèque

Les FLEURONS à la Fête du Village !

Le 4 juin prochain, lors de la Fête du Village, les responsables des Fleurons de notre municipalité, mesdames Sylvie Bolduc et Manon Paquin, seront présentes afin de partager leur passion des fleurs et de l'agriculture.

Les Fleurons (nous en avons 3 sur une possibilité de 5) est une classification horticole basée sur une évaluation et des critères précis à laquelle

notre village a été soumis. C'est aussi le fruit d'efforts déployés par des résidents et la municipalité pour embellir le milieu et la qualité de vie des citoyens ainsi que des actions posées dans la communauté.

Ainsi, dès 10 h, des arbres seront distribués aux personnes intéressées et les premières arrivées auront droit à une plante de plus, cultivée et entretenue par nos deux responsables qui ont à cœur la beauté du village.

De plus, des entreprises agricoles seront

sur place afin de vous proposer un éventail de produits locaux. L'esprit du village sera à la Fête tout en célébrant la Journée mondiale de l'environnement.

C'est un rendez-vous le 4 juin au Camp Le Manoir de 10 h à 16 h pour la Fête du Village ! Nous vous attendons nombreux pour participer aux différentes activités offertes à cette occasion. La programmation complète de la journée sera diffusée ultérieurement. Merci !

Les Éboulements, un des plus beaux villages du Québec !

INFORMATIONS



Le Cercle de Fermières des Éboulements recueille tout don pouvant lui permettre de venir en aide aux organismes qu'il

soutient :

- Cancer du sein ;
- Fondation OLO (bébés en santé en aidant les futures mamans à mieux s'alimenter) ;
- ACWW (bien-être des femmes) ;
- Raymond Malenfant (chaises roulantes) ;
- Préma-Québec (aide aux enfants prématurés et à leurs parents)

À cet effet, nous recueillons les rubans de cassettes vidéo, les cartouches d'imprimantes de tous genres, les soutiens-gorges usagés, les tirettes de cannettes de liqueur ou autres, les attaches à pain, les lunettes, ainsi que tout don de laine, d'articles de couture, de bricolage, tissus, draps, etc.

Vous pouvez déposer vos articles devant la porte de notre local, au 2e étage de l'édifice municipal.

Merci de votre générosité.

*Gisèle Gauthier, vice-présidente
Comité Communications-Recrutement*

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Téléphone : 418 489-2988

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Évelyne Tremblay
Conseillers : Mathieu Bouchard
Michel Crevier
Mario Desmeules



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

C'est le temps de réserver votre collecte d'encombrants du printemps d'ici le 25 mai 2022 à 16 h. Pour ce faire, composez le 418 435-2639 (poste 6012) ou par courriel à gmr@mrccharlevoix.ca. La journée de collecte vous sera mentionnée lors de votre appel de réservation. Les encombrants ne doivent pas peser plus de 125 kg chacun et un maximum de six(6) articles est autorisé par résidence.

Il est interdit de déposer des déchets domestiques, des matériaux de construction, des pneus, des appareils électroniques (télé, ordinateur, etc.) des appareils réfrigérants (frigo, cellier, air climatisé, etc.) et résidus domestiques dangereux. Veuillez plutôt diriger ces articles à l'écocentre. Pour informations complémentaires, veuillez contacter le numéro ci-dessus mentionné. Merci!

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS



Le dimanche 15 mai, veuillez déposer vos feuilles et résidus verts dans des sacs en papier en bordure de la voie publique.

Seuls les sacs en papier et contenant retournables en plastique ou métal (volume de 1m³ et poids de 25 kg) seront acceptés.

Cette collecte est offerte pour le surplus de vos résidus verts. Vous pouvez aussi les transporter dans des sacs de plastique directement à l'écocentre de St-Urbain et les déverser dans le conteneur prévu à cette fin.

En tout temps, vous pouvez les déposer dans votre bac brun qui est collecté selon l'horaire régulier, soit chaque semaine de mai à novembre.

Il est interdit de déposer des feuilles mortes dans le bac bleu ou le bac vert. Pour autres informations, composez le (418)435-2639 poste 6012.

LE CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS VOUS INVITE AUX ACTIVITÉS SUIVANTES

Réunion générale annuelle le mercredi 18 mai à 13 h 30 au local.

Le 4 juin souper méchoui suivi d'une soirée avec l'orchestre Tempo. Coût : 25 \$
Réservation : Carole 418 452-8272 et Francine 418 452-3460. *Carole Tremblay, prés.*

MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX : OUVERTURE ET NOUVEAUTÉ

Le Musée débute officiellement sa 41^e saison à compter du jeudi 19 mai. Bienvenue au pays des goélettes tous les jours de 10 h à 18 h. Les résidents qui souhaitent se procurer leur passeport annuel individuel ou familial gratuit sont invités à contacter la municipalité ou la billetterie du Musée. **Nouveauté ! Jeu d'évasion** Saurez-vous résoudre en équipe toutes les énigmes en deux heures top chrono ? Ce jeu d'évasion, sous forme de sac à dos, vous conduira sur les traces des marins et des constructeurs de bateaux d'autrefois. Maximum de 5 participants par sac à dos. Cinq sacs à dos en location au coût de 25 \$ chacun. Aucune réservation requise. Aucuns frais d'entrée au Musée pour les résidents des Éboulements, 8 \$ / participant pour les non-résidents. *Marie-Hélène Thivierge, coordonnatrice*

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI, 6 JUIN 2022 - LUNDI, 4 JUILLET 2022

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h, le vendredi de 8 h 15 à 12 h 15 et fermé en après-midi. Veuillez prendre note que les bureaux seront fermés le 23 mai, le 24 juin et le 1^{er} juillet.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE :

LINDA GAUTHIER

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE :

DANIÈLE TREMBLAY

CHARGÉ DE PROJET ET URBANISME :

MATHIEU BILODEAU

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS /CHEF POMPIER:

GRÉGOIRE BOUCHARD

TECHNICIENNE COMPTABLE :

SARA-PIER TURCOTTE

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE :

MARIANNE DUCHESNE

CHEF D'ÉQUIPE :

PATRICK BOUCHARD

INSPECTEUR EN BÂTIMENT :

JUSTIN GINGRAS

L'inspecteur est présent le mardi et le mercredi de 8 h 30 à 16 h 30

SERVICE D'URGENCE :

9-1-1

SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) :

418 635-1215

Votre prochain Écho des Éboulements paraîtra le 6 juillet. Pour informations, veuillez communiquer avec Danièle Tremblay, responsable, à dtremblay@leseboulements.com



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
leseboulements.com et
Notre page Facebook : municipalité
des Éboulements